

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/095 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU CONFLIT DANS LE SERVICE DES URGENCES DU CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA

SEANCE DU 26 AVRIL 2012

L'An deux mille douze et le vingt-six avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, RISTERUCCI Josette, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BASTELICA Etienne à M. BUCCHINI Dominique
Mme BIANCARELLI Viviane à M. STEFANI Michel
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
Mme HOUEMER M-Paule à Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone
Mme LACAVE Mattea à M. SIMEONI Gilles
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
M. ORSUCCI Jean-Charles à Mme VALENTINI Marie-Hélène
M. de ROCCA SERRA Camille à M. SANTINI Ange
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine, PANUNZI Jean-Jacques, RUGGERI Nathalie, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,
- VU** la motion déposée par Mme Josette RISTERUCCI au nom du groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche », à laquelle s'est associé l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

ADOPTE, à l'unanimité, et après l'avoir amendée, la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** une fois de plus, qu'une situation de crise dans un établissement de santé de la région est en cours,

CONSIDERANT que les services d'urgence restent le lieu d'accueil des patients accessibles 24 heures sur 24, même pour les consultations non urgentes,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, faute de maisons de garde, de donner les moyens humains, financiers et en locaux aux établissements publics pour assurer cette mission,

CONSIDERANT justement les difficultés financières et la vétusté de l'hôpital de BASTIA,

CONSIDERANT que la demande de contrat de retour à l'équilibre financier (CREF) est incompatible avec les missions de santé publique,

CONSIDERANT l'urgence de moderniser l'hôpital de Bastia, dossier prévu depuis plus de dix ans,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Corse de prendre en compte tous les paramètres qui ont entraîné ce conflit,

DEMANDE que toutes les conditions soient requises pour reprendre les négociations avec le personnel pour dispenser des soins de qualité et en toute sécurité aux urgences de l'hôpital de BASTIA, sans préjudice pour la qualité des soins dispensés dans les services d'urgence des autres établissements publics de santé,

DEMANDE le retrait du Contrat de Retour à l'Equilibre Financier,

DEMANDE, pour moderniser l'hôpital de Bastia, 25 M€ en investissement (11 M€ Hôpital 2012 et 14 M€ FMEPPS) ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 avril 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI